

Compte rendu du Conseil de Communauté du 15 décembre 2009
Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 15 décembre 2009

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 31
- Voix consultatives : 3

L'an deux mille neuf, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis LEGENDRE, à la Maison du Lembron

Date de convocation : 09 décembre 2009

Présents:

Antoingt : Présents = BORY H. - ROUSSEL C. - *GONTHIER E. (suppléant)*

Beaulieu : Présents = BERNARD J.P. - JINGAND L.P.

Bergonne : Présents = BARBECOT P. - **Excusé** = BARDIAU C. - remplacé par *OTTAVI L. (suppléant)*

Boudes : Présent = LOOS T. - **Excusés** = BOULOC G. - *ALBIZZI C. (suppléante)*

Le Breuil sur Couze : Présents = BARBINI J. - *IVORRA A. (suppléant)* - **Excusés** = BOURGNE G. - *ESBELIN N. -*

Chalus : Présent = OLLE A. - **Absents** = RALET B. - *BOURGNE M. (suppléante)*

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. - LESAIN N. - RIGAUD D. - *MESTRE H. (suppléante)*

Collanges : Présente = *VAISSAIRE L. (suppléante)* - **Absents** = MERLE J-C - QUEFELEC F. -

Gignat : Présent = BESSON J.L. - **Absents** = SAIGNIE M. - *SATURNIN M. (suppléante)*

Mareugheol : Présent = ROBICHON G. - LAURUT A.

Moriat : Présents = LEGENDRE D. - ROCHA G.

Nonette : Présents = RAVEL P. - BERNARD M.

Orsonnette : Présent = GUEUGNOT J.P. - **Absente** = NICHON J. - **Excusé** : *FILLIOL T. (suppléant)*

Saint Germain Lembron : Présents = ROUX R. - BOURG F. - LAGADEC J. - *AGNESE G. (suppléant)*

Saint Gervazy : Présents = BARTHOMEUF S. - AUZAT P.

Vichel : Présents = PIERZCHALA F. - CHABRIER R.

Villeneuve Lembron : Présente = LEROY V. - **Excusé** = ULRICH J. - remplacé par *DUPIN K. (suppléante)*

Assiste également à cette séance : Madame Valérie JUILLARD, Directrice des Services

Jean-Paul BERNARD est élu secrétaire de séance

La communauté de communes accueille Messieurs Blanlard et Savary, respectivement Président et Vice-Président de l'ADMR (Association d'aide à domicile en Milieu Rural) qui rappellent aux délégués communautaires le fonctionnement de leur association. Des permanences de l'association auront désormais lieu chaque jeudi matin de 9h30 à 11h30 à la Maison du Lembron.

Ordre du jour :

1. Programme d'Intérêt Général, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud ;
2. Programmation Auvergne plus 2ème Génération;
3. Personnel : recrutement chargé de mission « enfance jeunesse culture » ; prolongation du contrat de travail de Julien Gaudé ;
4. Etude préalable à la Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles ;
5. Convention avec le SIEG;
6. Giratoire ZAC des Coustilles : convention avec le Conseil Général.
7. Adhésion au service de remplacement du centre de gestion;
8. Questions diverses

1. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) en partenariat avec le Pays d'issoire Val d'Allier Sud :

Le directeur du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, Bernard Péligray, suite aux interrogations soulevées par l'assemblée lors du dernier conseil et à la demande du Président fait une présentation du PIG : Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la résorption du bâti vacant et du logement indigne élaboré dans le cadre du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.

Suite à cette présentation qui reprend les attentes, objectifs et modalités de mise en oeuvre du PIG, monsieur le Président propose que la Communauté de communes donne mandat au Pays pour assurer la mise en oeuvre de l'opération ; le Pays aurait ainsi en charge, pour le compte des Communautés de communes et de la commune de Varennes sur Usson, l'animation de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE son intérêt pour la mise en place du PIG tel que présenté**

- **AUTORISE le Président à donner mandat au Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour agir en son nom et pour son compte afin d'assurer la mise en oeuvre, l'animation et le suivi du PIC,**
- **AUTORISE le Président de la communauté de communes à signer la convention régissant les conditions d'exécution de ce mandat.**
- **DIT que les montants financiers nécessaires à cette opérations seront inscrits au budget.**

2. PROGRAMME AUVERGNE PLUS 2EME GENERATION

Dans le cadre de la programmation Auvergne Plus 2^{ème} Génération les fiches projet suivantes ont reçu un avis favorable lors du comité de concertation de fin novembre avec la Région :

- Aire de covoiturage
- Etude Complexe culturel intercommunal
- Etude de programmation du pôle « enfance jeunesse »
- Création d'un pôle enfance jeunesse
- Création d'un Complexe culturel intercommunal

Les trois premières fiches ont été présentées en année 2010, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre les dépôts de dossier de demandes de subventions et réaffirmer auprès de la région la volonté de la communauté de communes de voir ces actions se mettre en place dans les meilleurs délais.

	Intitulé de l'opération	AIRE DE COVOITURAGE		
Description détaillée de l'opération				
Il s'agit d'engager une étude technique préalable au cours de laquelle seront établis un dossier technique d'avant-projet et une enveloppe prévisionnelle de travaux (étude niveau avant-projet détaillée). A partir de cette étude, il sera alors possible d'engager la phase opérationnelle.				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Lembron Val d'Allier			
Localisation	Parc d'Activités des Coustilles sur la Commune de Saint-Germain Lembron			
Partenariat	Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, Conseil Général, Conseil Régional			
Date prévue de démarrage de l'opération	2010			
Date prévue de la fin de l'opération	2011			
Coût de l'opération	25 000 € HT			
Type de dépenses	investissement			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux	
	Autofinancement	9 750 €	39 %	
	Région (FRADDT Pays)	7 500 €	30 %	
	Département	7 750 €	31 %	
	État			
	Autres (préciser)			

	Intitulé de l'opération	ETUDE de PROGRAMMATION « Pôle Enfance Jeunesse »		
Description détaillée de l'opération				
L'étude envisagée doit permettre une programmation opérationnelle en vue de la réalisation d'un tel équipement. Elle devra définir les capacités d'accueil nécessaire et proposer une optimisation et une modularité de l'espace dans un souci d'économie d'échelle. Le but est de définir une structure qui puisse garantir la qualité et la coexistence des services proposés tout en respectant les contraintes budgétaires. L'intégration des besoins de la collectivité en terme de capacité d'accueil sera concomitante à la prise en compte de ceux des utilisateurs.				
Objectifs		Liens avec le SRADDT		
Communauté de Communes Lembron Val d'Allier	Communauté de Communes Lembron Val d'Allier			
Localisation	Territoire Lembron Val d'Allier			
Partenariat				
Date prévue de démarrage de l'opération	2010			
Date prévue de la fin de l'opération	Fin 2010			
Coût de l'opération	45 000 €			

Type de dépenses			
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	9000 €	20 %
	Région	22050 €	49 %
	Département	13950 €	31 %
	État		
	Autres (préciser)		
		45000 €	100 %

Intitulé de l'opération	ETUDE « Complexe culturel intercommunal »		
Description détaillée de l'opération			
<p>Les élus de la communauté souhaitent la mise en œuvre d'une étude diagnostique sur tout ce qui a déjà été réalisé au niveau de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier au niveau de la politique culturelle du territoire, afin d'avoir une vision globale des interventions ;</p> <p>Cette étude devra aussi prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents besoins en matière de salles et d'offres culturelles sur le territoire Lembron Val d'Allier pour l'ensemble de la population et des associations, - les attentes des habitants et des professionnels dans le domaine culturel. <p>Cette étude devra enfin permettre de définir la nécessité de créer un lieu de rencontre pour les habitants au travers de la réalisation d'un espace de diffusion culturelle.</p>			
Communauté de Communes	Communauté de Communes Lembron Val d'Allier		
Localisation	Territoire Lembron Val d'Allier		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	2010		
Date prévue de la fin de l'opération	Fin 2010		
Coût de l'opération	45 000 €		
Type de dépenses	collectivités	montant	taux
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Autofinancement	9000 €	20 %
	Région	22050 €	49 %
	Département	13950 €	31 %
	État		
	Autres (préciser)		
			45000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- VALIDE son intérêt pour la réalisation de ces projets tels que présentés, sur l'année 2010,
- APPROUVE les plans de financement de ces opérations.
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs.

3. PERSONNEL

Recrutement chargé de mission « enfance jeunesse culture » :

Le contrat de Jean François Laurelut arrive à son terme le 18 janvier 2010, Jean-François a bénéficié jusqu'à maintenant de 3 contrats à Durée Déterminée de 1 an et un contrat à Durée Déterminée de 3 ans, soit 6 ans. De ce fait, il peut prétendre à la signature d'un Contrat à Durée Indéterminée Non Titulaire Fonction Publique.

Jean François Laurelut donnant entière satisfaction dans l'exercice des missions qui lui sont dévolues, Monsieur le Président propose de le recruter sous la forme d'un CDI non titulaire Fonction publique à compter du 19 janvier 2010 en tant qu'animateur territorial pour assurer les fonctions de « Chargé de mission Enfance-Jeunesse et Culture », il occupera ainsi les fonctions suivantes :

- la direction de l'Accueil de Loisirs sans hébergement intercommunal (périscolaire, mercredis, vacances) ;
- la proposition des actions d'animation pour la jeunesse à mettre en place sur le territoire (coordination de ces actions, promotion ...) dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse ;
- le suivi de la politique jeunesse sur le territoire : ateliers périscolaires, actions d'animations, contacts avec les jeunes et les associations, actions au niveau des écoles, suivi du Contrat Enfance Jeunesse ... ;
- le suivi et la mise en œuvre des actions nouvelles décidées par l'exécutif : mise en place d'un RAM, création d'un Pôle enfance- jeunesse....

Le poste de direction présente plusieurs fonctions qui relèvent à la fois du domaine technique et du domaine pédagogique :

- Gestion organisation et maîtrise des conditions d'accueil et d'encadrement des enfants : Préparation des programmes d'activité avec l'équipe d'animation, gestion des inscriptions, organisation des sorties, réservations, accueil des parents et des enfants, communications...
- Gestion administrative et financière du centre : suivi du budget, préparation des documents nécessaires à la bonne marche du centre, suivi de la réglementation...
- Gestion humaine : prévisionnel en personnel d'encadrement, suivi de l'équipe d'animation, encadrement et formation des animateurs, évaluation des animateurs stagiaires, mise au point avec eux en début, milieu et fin de séjour...

En outre Monsieur LAURELUT, dans le cadre du volet Culture de son emploi, devra assurer les missions suivantes :

- la proposition d'actions culturelles (expositions, manifestations...) et l'animation de lieux d'exposition ; Le suivi et la mise en œuvre des actions nouvelles décidées par l'exécutif dans le domaine culturel...).

Monsieur LAURELUT sera rémunéré sur la base du 10^{ème} échelon du cadre des animateurs territoriaux, IB 450, IM395, et perçoit le supplément familial de traitement, et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE le recrutement de Monsieur Laurelut aux conditions présentées ci-dessus.,**
- **AUTORISE le président à signer le contrat de travail de Monsieur Laurelut et tous documents relatifs à son embauche.**

Prolongation du contrat de Julien Gaudé :

Afin de permettre à Mlle Florie Chapuis de récupérer les heures supplémentaires réalisées avant son départ en congé maternité, le président propose de prolonger le contrat de travail de Julien de 1 mois soit du 16 janvier 2010 au 12 février 2010 aux mêmes conditions que précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE la prolongation du contrat de travail de Monsieur Gaudé en tant que chargé de Mission « économie » aux conditions présentées ci-dessus.**
- **AUTORISE le président à signer l'avenant au contrat de travail de Monsieur Gaudé et tous documents relatifs à son embauche.**

4. ETUDE PRELABLE A LA CREATION D'UN RAM :

Dans le cadre des réflexions quant à la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire, la commission Jeunesse propose la réalisation d'une enquête en direction des familles en partenariat avec la CAF afin de connaître les besoins et attentes.

Cette étude est le préalable indispensable à la réflexion sur la mise en place d'un RAM, relais d'assistantes maternelles.

Le coût de cette étude réalisée par la CAF est d'environ 850 € pour un taux de retour à 50 % et de 1145 € si toutes les familles répondent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE** la réalisation par la CAF d'une enquête en direction des familles de notre territoire.
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette étude.

5. Convention avec le SIEG;

Dans le cadre de l'aménagement de la Zac du Pré de Chavroche des travaux ont été réalisés par le SIEG concernant les travaux d'éclairage public.

Afin de permettre le paiement de cette prestation au SIEG il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention de financement de travaux « Eclairage Public d'intérêt communautaire » avec le SIEG.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE** la signature d'une convention de financement de travaux « Eclairage Public d'Intérêt Communautaire » avec le SIEG,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

6. Giratoire ZAC des Coustilles : convention avec le Conseil Général.

L'opération d'aménagement du carrefour giratoire d'accès à la ZA des Coustilles sur la RD 214 à Saint-Germain-Lembron a été retenue au programme travaux 2009 opérations de sécurité du Conseil Général du Puy-de-Dôme voté le 17 décembre 2008.

Conformément au guide recueil des aides apportées par le Conseil Général pour la réalisation des carrefours d'accès aux zones d'activités, le financement sera assuré à hauteur de 2/3 par le Conseil Général ; le dernier tiers étant à la charge de la Communauté de Communes sur la base du montant HT de l'opération.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette maîtrise d'ouvrage consiste à lancer la consultation des entreprises, signer, notifier et exécuter les marchés de travaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 270 000 € HT

La participation de la Communauté de Communes s'élève à 90 000 €

A la notification du marché, il sera demandé un premier versement représentant 50% de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE** la signature d'une convention de financement des travaux du giratoire d'accès à la ZAC des Coustilles avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

7. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion;

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la demande d'adhésion au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion. Ce service permet aux collectivités qui ont un agent titulaire de la filière administrative absent de pourvoir à son remplacement, ou de recruter un agent pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière. A cet effet, le Centre de Gestion tient à disposition une liste de personnes formées et disponibles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE** l'adhésion de la communauté de communes au service de remplacement de du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

8. Questions Diverses.

Néant.

Informations diverses :

✘ Cadre de vie patrimoine logement :

Le vice-président, Pierre RAVEL, informe l'assemblée des montants de subventions obtenus pour l'opération de restauration du petit patrimoine. Ces montants sont inférieurs à ceux escomptés, c'est pourquoi il propose la tenue d'une réunion de réflexion entre les différentes communes concernées et la communauté de communes pour trouver une solution à ce besoin de financement. Une réunion sera programmée dans les premiers jours de janvier.

► Opération de restauration du Petit Patrimoine : avis d'attribution de subventions.

Commune	Éléments	Coût prévisionnel des travaux	Conseil Général 63	Union Européenne Feader	Reste à financer Solde
Antoingt	Four à pain	32 000 €	4 500 €	4 500 €	23 000 €
Bergonne	Tour	4 874 €	1 462.20 €	1 462.00 €	1 949.80 €
Boudes	Four à pain	15 290 €	4 500 €	4 500 €	6 290 €
Mareugheol	Four à pain	42 800 €	4 500 €	4 500 €	33 800 €
Moriat	Fontaine	13 500 €	4 050 €	4 050 €	5 400 €
Moriat	Fontaine	12 800 €	3 840 €	3 840 €	5 120 €
Nonette	Fontaine	11 800 €	3 540 €	3 540 €	4 720 €
Nonette	Fontaine	26 600 €	4 500 €	4 500 €	17 600 €
Total		159 664 € pris en compte à hauteur de 150 000 €	30 892.20 €	30 892.00 €	97 879.80 €

Le vice-président, Pierre RAVEL, informe l'assemblée des avancées des dossiers qu'il supervise :

► **Démarrage des travaux de création et réhabilitation de logements sociaux avec l'OPHIS, avenue Jules Pakowski à Saint Germain Lembron.**

► **Accord de subvention de la Région pour l'opération de réhabilitation de logements sociaux Rue Jean Jaurès à Charbonnier les Mines.**

► **Réflexion quant à la mise en œuvre d'un PLH, Programme Local de l'Habitat :** attente des réponse du Préfet quant aux interventions futures de l'état et Réflexions en cours avec les communautés de communes de Bassin Minier Montagne et Pays de Sauxillanges.

✘ Economie

Le vice-président, Philippe AUZAT, informe l'assemblée des avancées des dossiers qu'il supervise :

► **Signature de promesses de vente ZAC des Coustilles :** signature ce jeudi de 2 promesses de vente.

► **Projet de rachat parcelles, ZA de la Pierre Blanche à Charbonnier les Mines :** rencontre avec un porteur de projet qui souhaite acquérir les parcelles.

✘ Administration Générale

Le Président informe l'assemblée des dossiers suivants:

► **Télévision Numérique Terrestre :** le président propose d'adresser un courrier à Michel Charasse pour l'interroger vis-à-vis de ces engagements lors du congrès des maires pour le déploiement de la TNT.

► **Organisation d'un repas de la Communauté de Communes le 13 janvier 2010 à midi :** le président informe les élus de l'organisation d'un repas le 13 janvier prochain auquel sera invité le personnel de la communauté de communes ; il propose aux élus de participer à ce repas, les modalités d'inscription et de règlement seront transmises par Nicole ESBELIN, vice-présidente excusée ce soir, car souffrante.

► **Lettre d'info :** distribution aux communes d'ici la fin de la semaine par l'imprimeur. La lettre d'info sera acheminée aux communes par l'imprimeur d'ici la fin de la semaine ; les communes devront ensuite prendre en charge la distribution auprès de leurs administrés.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20H15.